

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNÉE 2011




sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre....

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »

L'organisation du SYDELON

HISTORIQUE DE CREATION

29 septembre 2008 : première réunion de travail à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) en vue de la création du Syndicat mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine nord (SYDELON).

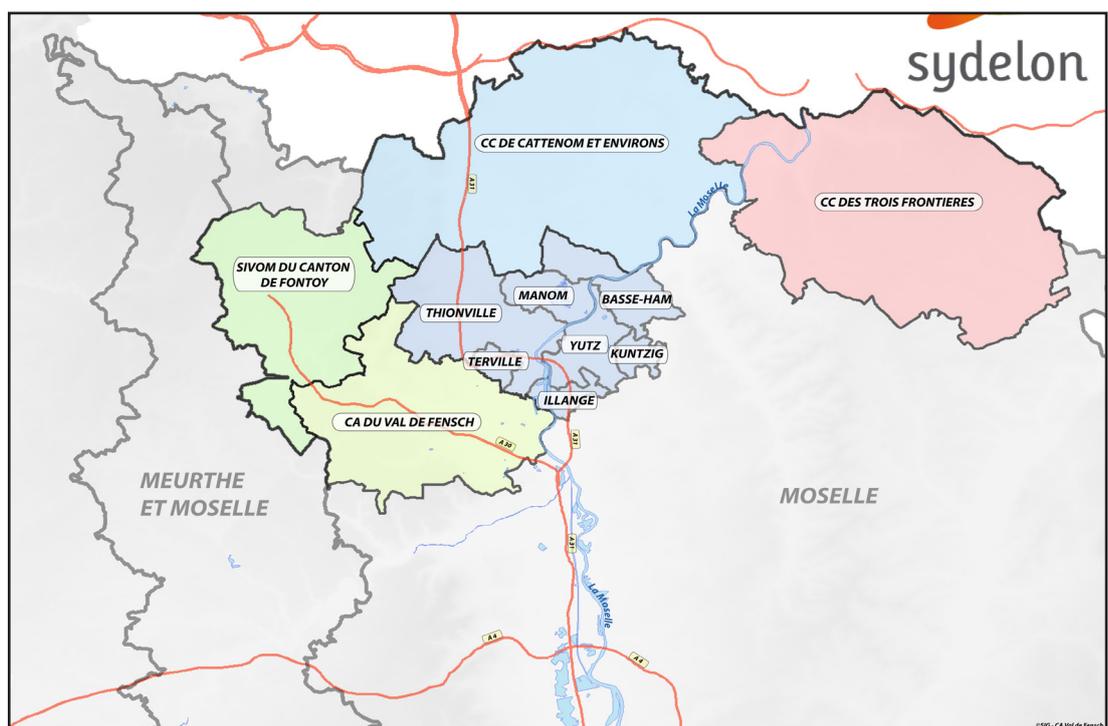
- 4 réunions entre septembre 2008 et juillet 2009.

- trois projets de statuts et deux processus de ratification par les communes et leurs EPCI.

- Promulgation de la réforme territoriale qui a permis la suppression du SIEOM de Thionville Terville ainsi que la création du SYDELON.

23 décembre 2010 : arrêté préfectoral créant le SYDELON, texte publié au RGAA le 25 janvier 2011.

Il concerne
180.593
habitants et
66 communes.



4 Etablissements publics de Coopération Intercommunale

- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- Communauté de Communes des trois Frontières
- SIVOM du Canton de Fontoy

7 Communes Indépendantes

- Thionville
- Terville
- Kuntzig
- Manom
- Basse-Ham
- Yutz
- Illange

ORGANISATION DU SYDELON

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 25 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.

Le président, Philippe TARILLON et les Vice-présidents (Michel PAQUET, Jean-Paul TINNES, Dominique MELI, Daniel PERLATI) ont été élus au sein du Comité Syndical.

Un bureau syndical composé du Président, des 4 Vice-présidents et de 8 assesseurs est également mis en place.

COMPÉTENCES EXERCÉES

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Transport des déchets ménagers dès rupture de charge (centre de transfert)
- traitement des déchets ménagers (ordures ménagères et emballages ménagers)
- traitement des déchets issus d'un refus de tri
- traitement des déchets verts
- tri des déchets valorisables issus d'une collecte en porte à porte ou en apport volontaire.

MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES

L'année 2011, année de démarrage aura été une année charnière pour les marchés de prestations de service.

La première étape a été d'effectuer un recensement de l'ensemble des contrats en cours pour chaque structure afin de connaître les échéances, les durées et les particularités des marchés.

STRUCTURES	MARCHES	PRESTATAIRE	ECHEANCES
Communauté d'Agglomération du val de Fensch	- Traitement des Ordures Ménagères	SITA Lorraine	31 décembre 2011
	- Tri des emballages Ménagers	SITA Lorraine	31 décembre 2011
	- Transport et Traitement du verre en apport volontaire	PATE	31 décembre 2011
	- Compostage des déchets verts	BARISIEN	31 décembre 2011
Communauté de Communes des trois Frontières	- Collecte et Traitement des Ordures Ménagères	ONYX EST	31 décembre 2015
	- Collecte et tri des emballages ménagers	ONYX EST	31 décembre 2015
	- Transport et Traitement du verre en apport volontaire	PATE	31 décembre 2015
	- Collecte et tri des JRM en apport volontaire	PAPREC	31 décembre 2015
Communauté de Communes de Cattenom et environs	- Traitement des Ordures Ménagères	PIZZORNO	31 octobre 2012
	- Collecte et tri des emballages ménagers	BARISIEN	31 octobre 2012
	- Transport et Traitement du verre en apport volontaire	PATE	30 septembre 2014
SIVOM de Fontoy	Collecte et Traitement des Ordures ménagères et emballages ménagers	BARISIEN	31 décembre 2014
Thionville - Terville (ex-SIEOM)	- Traitement des Ordures Ménagères	SITA Lorraine	31 décembre 2014
	- Tri des emballages ménagers	SITA Lorraine	31 décembre 2014
	- Transport et Traitement du verre en apport volontaire	PATE	31 décembre 2011
Yutz	- Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et emballages ménagers	VEOLIA	31 mars 2012
	- Transport et Traitement du verre en apport volontaire	PATE	31 mars 2012

Kuntzig, Manom, Basse-Ham et Illange	- Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et emballages ménagers - Transport et Traitement du verre en apport volontaire	VEOLIA	31 mars 2012
		PATE	31 décembre 2011

Des conventionnements ont été passés avec les structures n'ayant pas allotis leur marché afin de leur permettre de continuer le paiement des prestations en lieu et place du SYDELON. Les conventions concernent : La Communauté de Communes des trois Frontières, le Sivom du Canton de Fontoy, la Communauté de Communes de Cattenom et environs pour la collecte et le tri des emballages ménagers et les communes de Yutz, Basse-Ham, Kuntzig, Manom et Illange.

Dès l'été 2011, le SYDELON a lancé un marché en plusieurs lots à échéances différenciées selon les dates de fin de contrat de chaque structure :

Lot 1 : traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom

Lot 2 : Mise à disposition d'un ou plusieurs centres de transfert et transport des ordures ménagères et commerciales, des objets encombrants, des déchets de voirie, des emballages ménagers sur le territoire du SYDELON

Lot 3 : Tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines sur le territoire du SYDELON

Lot 4 : Collecte du verre en bornes d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDELON

Lot 5 : Traitement des déchets verts par compostage.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie les 5 et 11 octobre 2011, entériné par le Comité syndical du 25 octobre 2011, a attribué les marchés à :

Lot 1 : PIZZORNO

Lot 2 : SITA Lorraine

Lot 3 : SITA Lorraine

Lot 4 : PATE SAS

Lot 5 : BARISIEN

Le 28 octobre 2011, la société SITA LORRAINE, candidate non retenue pour le lot 1 a déposé un référé précontractuel devant le Tribunal Administratif de Strasbourg tendant à annuler l'ensemble des décisions de la procédure de passation du lot.

Par ordonnance du 16 novembre 2011, le Juge des référés a donné raison à la société SITA LORRAINE et a annulé l'ensemble des décisions de la procédure de passation du lot n° 1.

Suite à cette décision de justice, la Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 5 décembre 2011, a décidé de déclarer sans suite la procédure relative au lot n° 1 pour un motif d'intérêt général, en l'occurrence l'annulation de la procédure de passation dudit lot par le Juge administratif. Le Conseil syndical du 12 décembre 2011 a entériné ce choix.

Afin de poursuivre le service public de traitement des déchets, il a été nécessaire de prolonger par avenant les contrats arrivés à échéance jusqu'au 30 avril 2012.

Une nouvelle mise en concurrence pour le lot 1 a donc eu lieu. Le marché a été attribué à PIZZORNO lors des commissions d'appel d'offres réunies les 7 et 9 mars 2012. Le 28 mars 2012, la société BARISIEN, candidate a déposé un référé précontractuel devant le Tribunal Administratif de Strasbourg tendant à annuler l'ensemble de la procédure de passation du marché. Par ordonnance du 25 avril 2012, le juge des référés a donné raison au SYDELON.

LES ORDURES MÉNAGÈRES (TVA à 5,5%)

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH
(DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)**

18 865 tonnes

86,32 € HT/tonne

1 628 426,8 € HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 320 705,00 € HT

Montant TOTAL : 2 056 334,04 € TTC

soit 109 € TTC/tonne

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS
(D'AVRIL À DECEMBRE 2011)**

5204,12 tonnes

54 € HT/tonne

281 022,48€ HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 88 470,04 € HT

Révision des prix : 10 605,94 euros TTC

Montant TOTAL hors révision : 389 814,60 € TTC

Montant TOTAL avec Révision : 400 420,54 € TTC

soit 76,94 € TTC/tonne

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

15 323,55 tonnes

61,50 € HT/tonne

942 398,32 € HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 260 500,35€ HT

Montant TOTAL : 1 269 058,10 € TTC

soit 82,82 €TTC/tonne

Hôpital de Bel air : 38 414,07 € TTC pour 463,84 tonnes

Apport Direct Manom : 1296,92 € TTC pour 15,66 tonnes

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)

1905,05 Tonnes

61,50€ HT/tonne

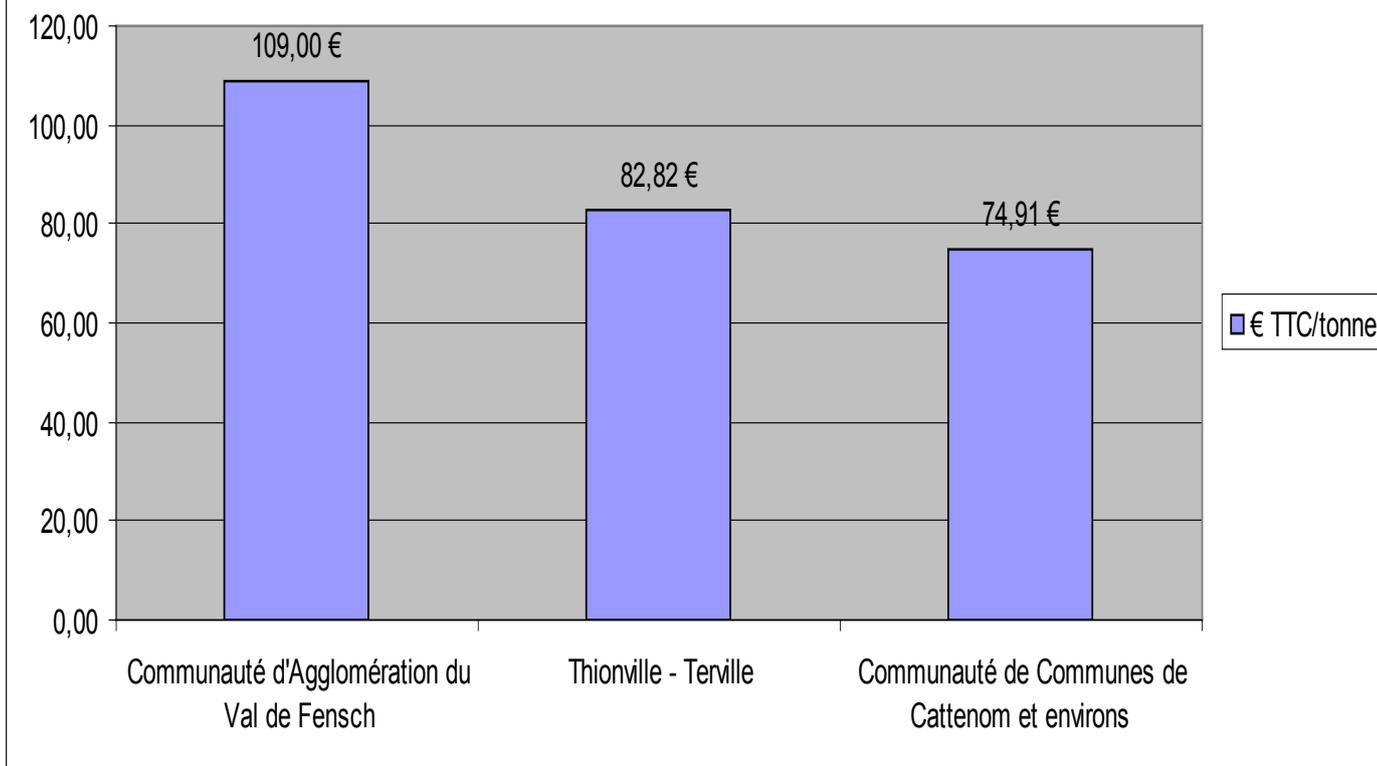
117 160,57€ HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 32 385,85 € HT

Montant TOTAL : 157 771,48 € TTC

soit 82,82 €TTC/tonne

Coût de traitement des Ordures Ménagères en 2011



LES OBJETS ENCOMBRANTS

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

56,86 tonnes

61,50 € HT/tonne

3496,89 € HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 966,62€ HT

Montant TOTAL : 4709,00 € TTC

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)

44,16 tonnes

61,50€ HT/tonne

2715,84€ HT

Montant TGAP (17€HT/t) : 750,72 € HT

Montant TOTAL : 3657,22 € TTC

LES BENNES TOUT VENANT ET LES DECHETS DE VOIRIE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

HAYANGE : 157 enlèvements : 97 069,41 € TTC

NEUFCHEF : 2 enlèvements : 1 165,99 € TTC

UCKANGE : 96 enlèvements : 31 016,06 € TTC

FLORANGE : 62 enlèvements : 40 561,66 € TTC

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE MAI A DECEMBRE 2011)

bennes : 132,42 tonnes : 8 937,29 € TTC

déchets de voirie : 338,96 tonnes - 61,5 €/t : 28 992,57 € TTC

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)

déchets de voirie : 55,78 tonnes - 61,5 €/t : 4619,56 € TTC

LA COLLECTE SELECTIVE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH (DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)

EMBALLAGES MÉNAGERS

3721,4 tonnes

221,44 € HT/t

Montant TOTAL : 824 066,82 € HT

Montant total : 869 390,49 € TTC

LE VERRE

1656,22 tonnes

11,4 € HT/t

Montant TOTAL : 18 880,91 € HT

Montant total : 19 919,36 € TTC

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

EMBALLAGES MÉNAGERS

1582,98 tonnes

**150€ HT/tonne
237 447,00 € HT**

**Montant TOTAL : 250 506,58 € TTC
soit 158,25€ TTC/tonne**

JOURNAUX REVUES MAGAZINES (APPORT VOLONTAIRE)

490,44 tonnes

**38,89€ HT/tonne
19 073,21€ HT**

**Montant TOTAL : 20 122,24 € TTC
soit 41,03€ TTC/tonne**

CARTON

302,26 tonnes

**33,33€ HT/tonne
10 628,41€ HT**

**Montant TOTAL : 10 628,41 € TTC
soit 35,16 € TTC/tonne**

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE FEVRIER À DECEMBRE 2011)

EMBALLAGES MÉNAGERS

312,78 tonnes

**150€ HT/tonne
46 917,00 € HT**

**Montant TOTAL : 49 497,43€ TTC
soit 158,25€ TTC/tonne**

CARTON

0,28 tonnes

**33,33€ HT/tonne
9,33€ HT/t**

**Montant TOTAL : 9,84 € TTC
soit 35,16€ TTC/tonne**

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

VERRE

337,66 tonnes

50.06€ HT/tonne

Montant TOTAL : 17 832,94 € TTC

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

VERRE

1078 tonnes

46,92 € HT/tonne

Montant TOTAL : 53 357,91 € TTC

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE MAI À DECEMBRE 2011)

VERRE

91,14 tonnes

47,04€ HT/tonne

Montant TOTAL : 4523,02€ TTC

LE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

1663,89 tonnes

30,87€ TTC/tonne (moyenne sur l'année)

Montant TOTAL : 51 371,15 € TTC

LA COMMUNE DE THIONVILLE (DE FEVRIER A DECEMBRE 2011)

2925,21 tonnes

28,48 € TTC/tonne (moyenne sur l'année)

Montant TOTAL : 83 324,61€ TTC

Bennes : 152,94 tonnes

Montant TOTAL : 6630,61€ TTC

LA COMMUNE DE TERVILLE (DE MAI À DECEMBRE 2011)

299,25 tonnes

28,48 € TTC/tonne (moyenne sur l'année)

Montant TOTAL : 8524,14 € TTC

Conclusion et projections 2012

L'année 2011 aura été une année de démarrage et de lancement des procédures administratives. De nombreux contrats existent dans les structures, avec des prestations et des échéances différentes.

L'Appel d'offres lancé en fin d'année aura permis une homogénéisation des dates d'échéances ainsi qu'une diminution du nombre de prestataires.

L'année 2012 sera marquée par le lancement d'une étude quant au futur mode de traitement des déchets du SYDELON. La société ORTHEMIS Environnement a été retenue dans le cadre de l'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude d'orientation sur le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SYDELON.